

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

GRENOBLE ALPES METROPOLE

M. le Président

Le Forum - CS 50053

3 rue Malakoff

38031 GRENOBLE - 01

 olivier.thevenin@grenoblealpesmetropole.fr



L'avis implique un marché public.

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet **Mission de Direction artistique : L'ours qui danse, sentiers d'art dans la Métropole des Alpes**

Type de marché Fournitures et services, prestations intellectuelles

Mode Procédure adaptée

Lieu d'exécution Territoire de Grenoble-Alpes Métropole

Durée Tranche ferme 18 mois
Tranche optionnelle 36 mois.

DESCRIPTION Grenoble-Alpes Métropole souhaite conduire une intervention artistique dans l'espace public.
Forme de marché : Marché public à tranche ferme à prix global et forfaitaire et à tranche optionnelle à bons de commande.

Forme Les variantes ne sont pas acceptées

Conditions relatives au contrat

Cautionnement Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée (sauf en cas d'avance).

Financement Prestations réglées par un prix global forfaitaire pour la tranche ferme et sur la base d'un bordereau des prix unitaires pour la tranche optionnelle.
Délai global de paiement des prestations de 30 jours.

Forme juridique Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire du marché.

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Autres renseignements demandés :

- Les documents et renseignements à produire quant aux qualités et capacités du candidat sont mentionnées dans les documents de la consultation.

Critères d'attribution Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

60 % : Valeur technique (sous critères définis au R.C.)

40 % : Prix des prestations

Renseignements olivier.thevenin@grenoblealpesmetropole.fr

Documents

- Règlement de consultation
- Dossier de Consultation des Entreprises

Offres

Remise des offres le **22/11/21 à 12h00** au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Validité des offres : **120 jours** , à compter de la date limite de réception des offres.

Dépôt olivier.thevenin@grenoblealpesmetropole.fr

Cette consultation bénéficie du Service [DUME](#)

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur l'adresse olivier.thevenin@grenoblealpesmetropole.fr. Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites prévues. Si un nouveau pli est envoyé par voie électronique par le même candidat, celui-ci annule et remplace le pli précédent. Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants : - lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ; - lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis. La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse indiquée au R.C. Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : L'ensemble des fichiers devront être transmis en PDF. Pour les pièces financières, une copie en format Excel (xlsx) est demandée. La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. Après attribution, l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats. Précisions concernant les délais d'introduction des recours : Référé pré-contractuel

prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Les sous-critères retenus pour le jugement des offres sont définis dans le règlement de la consultation. Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Numéro de la consultation : 2020-ETU-DAJM-0032/ Cette consultation constitue une relance d'une précédente consultation infructueuse (cf. Avis n°19-188346)

Recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Grenoble

Greffé du tribunal

2 Place de Verdun

BP 1135 38022 Grenoble Cedex

Tél : 04 76 42 90 00 - Fax : 04 76 42 22 69

greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Grenoble

Greffé du tribunal

2 Place de Verdun

BP 1135 38022 Grenoble Cedex

Tél : 04 76 42 90 00 - Fax : 04 76 42 22 69

greffe.ta-grenoble@juradm.fr